

AFFECTEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE TECHNIQUE PRIVÉE DE L'ASNL



25 professeurs / **45** élèves / **12** classes / **18** heures de cours hebdomadaires / **100%** de taux de réussite aux examens!

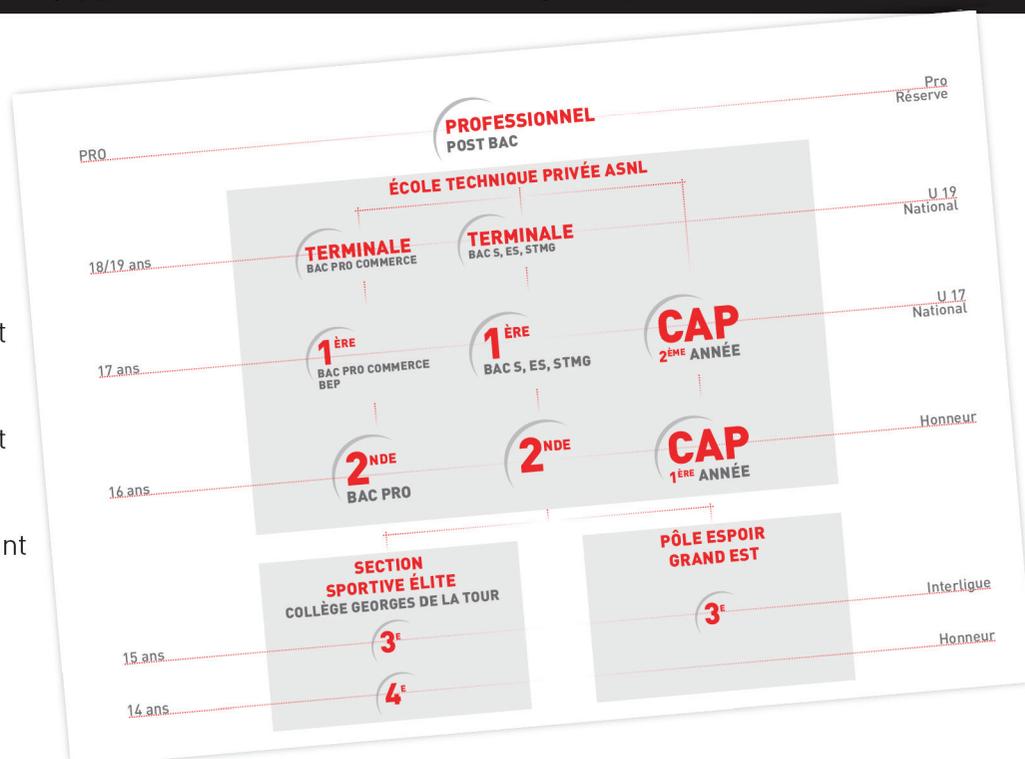
Une semaine type

Du lundi au vendredi :

- ▷ 7h : lever
- ▷ 7h15 : petit-déjeuner
- ▷ 8h-10h : cours
- ▷ 10h15-12h : entraînement
- ▷ 12h30-13h : déjeuner
- ▷ 13h00-15h00 : cours
- ▷ 15h30-17h : entraînement
- ▷ 19h-19h30 : dîner

Samedi matin : entraînement

Dimanche : match



Soutenez-nous
dans la formation de footballeurs et citoyens responsables !



TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

LES 3 OBJECTIFS



1
*La réussite sportive
de nos footballeurs-élèves*

2
*La réussite scolaire
de nos élèves-footballeurs*

3
*L'apprentissage d'une
citoyenneté responsable*

Centre de Formation
Michel Platini

LE SUIVI SPORTIF

Entre 6 et 8 entraînements
par semaine

LE SUIVI MÉDICAL

3 interventions hebdomadaires
d'un médecin et d'un podologue
Présence à temps-plein d'un kiné
Suivi psychologique annuel

LE SUIVI SCOLAIRE

Assuré par l'École Technique Privée
Filière générale de la 2nde à la Terminale
> ES, S, STMG
Filière professionnelle avec 3 années
de Bac Pro Commerce
BEP Vente, CAP Métiers du Football

Classes composées au maximum
de 10 élèves

OBJECTIF

Obtention d'un diplôme de l'Éducation
Nationale pour chacun des 45 élèves
scolarisés

**Former pour le terrain,
et éduquer pour la vie.**

Taxe d'apprentissage
À verser avant le 28 février 2018

En acceptant de nous verser votre taxe d'apprentissage, vous favorisez le **recrutement régional** et contribuez à optimiser les **résultats éducatifs et sportifs** de jeunes de l'AS Nancy Lorraine.

La taxe d'apprentissage (0,5% de la masse salariale) est versée chaque année par les entreprises à un organisme collecteur agréé. **Chaque entreprise peut choisir** à quelle école ce collecteur versera le produit de cette taxe.

Aujourd'hui, votre versement de taxe d'apprentissage nous sert à financer l'enseignement dont bénéficient nos élèves.

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

En remplissant le bordereau de collecte de la taxe d'apprentissage ci-joint et en affectant directement sur celui-ci les sommes allouées à nos formations :

- **Hors-quota Cat. A**
- **ou Quota via l'UFA de l'ASNL**

VERSEMENT PAR VOTRE ORGANISME COLLECTEUR

Afin que l'École Technique Privée de l'ASNL perçoive la taxe d'apprentissage, il faut impérativement indiquer dans l'emplacement prévu à cet effet **le nom et l'adresse précise de l'école** :

> Pour le versement du **QUOTA** et du **HORS-QUOTA** :
CFA de la CCI 54 -ASNL[code diplôme 50033501T]
3 rue du Mouzon 54520 LAXOU

Votre contact : Aurélia BRANDAO
06 14 50 27 61
a.brandao@asnl.net